

Synthèse sur

L'agriculture mahoraise dans la dynamique de l'autonomie alimentaire

L'agriculture est une activité profondément ancrée dans la vie de la population mahoraise. Essentiellement vivrière pour une large majorité d'exploitants qui vendent leurs surplus, l'activité tend à se moderniser et s'ouvre à des perspectives de professionnalisation.

Entre tradition et modernité, le secteur agricole connaît des évolutions remarquables. La population agricole de Mayotte a diminué de moitié entre 2010 et 2020. L'agriculture commerciale s'impose progressivement. Les besoins alimentaires des habitants sont satisfaits à 50 % par les productions locales. Ces chiffres traduisent les réalités contrastées sur lesquelles l'Etat et le département se basent pour définir les orientations stratégiques du développement agricole.

Malgré des progrès constants, l'agriculture mahoraise peine à décoller. Les indicateurs économiques permettent de dresser deux constats significatifs : la consommation locale repose essentiellement sur les importations alimentaires et la rentabilité des exploitations agricoles est faible. Les plans de développement agricole ont justement pour objectif l'augmentation de la productivité des entreprises et des coopératives agricoles.

Pour nombre d'experts, le développement de l'économie agricole de Mayotte doit prendre en compte trois phénomènes majeurs : la forte croissance démographique accélérée par une immigration clandestine massive, la dépendance aux importations alimentaires et les urgences liées au changement climatique. Ces trois caractéristiques laissent penser que la projection vers une autosuffisance alimentaire est la meilleure solution pour répondre aux besoins alimentaires de la population.

Un secteur agricole en progrès qui nécessite des investissements productifs pour sa modernisation

Les diagnostics établis montrent que l'agriculture mahoraise intègre peu à peu les progrès techniques qui ont permis d'augmenter les productions agricoles dans d'autres territoires. Cette modernisation de l'agriculture a deux conséquences pour les agriculteurs mahorais : la diminution de leur nombre du fait de la nécessité d'acquérir de plus grandes exploitations et leur endettement qui résulte de l'augmentation des investissements nécessaires à la rentabilité de l'activité.

Un développement agricole entravé par le manque de capital et la difficulté d'accès aux financements publics

L'agriculture mahoraise est à un stade de développement où les équipements et infrastructures sont nécessaires. Ces facteurs de production manquent à la majorité des exploitations locales. Les agriculteurs concernés ne peuvent pas mobiliser une épargne suffisante pour acheter les machines et ont du mal à contracter des emprunts bancaires. Par ailleurs, les conditions d'accès aux financements publics sont difficiles à remplir.

Sans soutien financier, la productivité du travail reste aléatoire. Le modèle de référence de l'exploitation mahoraise demeure aujourd'hui l'entreprise de taille artisanale correspondant à la capacité de travail du chef de l'exploitation aidé éventuellement par sa femme et/ou les membres de sa famille. Pour changer de dimension, les exploitations ont besoin de routes, d'eau et d'électricité. Or, les pouvoirs publics tardent à réaliser les infrastructures indispensables au développement du secteur agricole. Les subventions et l'investissement public sont la clé pour réaliser les prérequis au décollage agricole de Mayotte.

L'agriculture biologique : un choix pertinent et des espoirs dans l'innovation qui ne doivent pas être déçus

La stratégie de développement agricole déployée par la puissance publique à Mayotte consiste à maintenir les pratiques culturelles traditionnelles qui ont fait la preuve de leurs vertus écologiques. Cependant, les objectifs de développement de ce modèle agricole ne peuvent être atteints qu'en réalisant des investissements massifs dans l'économie agricole. Le choix de l'agriculture biologique comme support du développement endogène durable implique des innovations et de la recherche agronomique. Les évolutions des techniques culturales font apparaître un haut niveau de technicité. Selon les agronomes, l'agriculture scientifique pourrait permettre aussi de réduire le processus de déforestation.

Un avenir agricole diversifié : agricolisation, agritourisme, agripreneuriat

Si l'*agricolisation* de Mayotte rime avec la transformation de l'économie agricole, elle implique la diversification des cultures et des élevages. D'autres concepts sont portés par le secteur agricole, notamment l'*agritourisme*. Par attachement à leur métier ou pour rentabiliser leurs exploitations, certains agriculteurs se diversifient dans l'hébergement touristique, les chambres d'hôtes, les loisirs ou l'artisanat.

Pour être optimale et bénéfique à tous, cette diversification devra être coordonnée. A cet égard, certains agriculteurs proposent de s'inspirer de l'initiative africaine *Agir pour l'agriculture* qui a pour objectif la mise en œuvre du programme de développement de la chaîne de valeurs agricoles. L'idée consiste à accompagner les acteurs dans la formalisation et la valorisation de l'*agripreneuriat*. La démarche suppose de cartographier les agriculteurs et les formaliser pour qu'ils aient accès aux marchés agricoles.

Le salariat agricole, une équation difficile à résoudre entre immigration de travail et lutte contre l'immigration clandestine

Les tâches les plus complexes de l'édification d'une agriculture moderne se trouvent dans les campagnes. Pour garantir l'autosuffisance alimentaire de Mayotte, il convient de

développer en priorité l'accompagnement administratif, technique et financier des agriculteurs. Il convient ensuite de mieux connaître les conditions de vie des agriculteurs, les difficultés qu'ils rencontrent et leurs efforts consentis pour participer au développement rural. Enfin, il convient de s'intéresser au salariat agricole.

L'emploi salarié qualifié reste extrêmement minoritaire. Les perspectives de carrières sont faibles et la formation continue débouche rarement sur des embauches dans les champs. La modernisation de l'agriculture ne s'est pas accompagnée d'une nette amélioration des conditions de travail et du niveau de vie des ouvriers agricoles. L'absence de mécanisation accentue la pénibilité de certaines tâches. Les adultes tournent le dos à la terre et les jeunes fuient ce secteur difficile qui paye mal. La désaffection pour le métier est un problème sérieux.

Le caractère informel du secteur n'est pas sans conséquence sur l'espace. Les pratiques culturelles associées sont fortement impactantes pour l'environnement et favorisent une exploitation anarchique des sols. Compte tenu de ce phénomène, la mise en œuvre de politiques publiques en soutien au secteur d'activité paraît difficile dans la mesure où les outils à la disposition des autorités compétentes sont destinés à soutenir une activité officielle.

Le secteur agroalimentaire : mobiliser le FEDER pour développer l'industrie

La modernisation agricole est effective dans la filière élevage. Grâce au regroupement des producteurs, des structures industrielles de production de poulet de chair et de lait caillé ont vu le jour. Dans la filière fruits et légumes, des initiatives de transformation sont en expérimentation. L'unité de production de poisson fumé à Hajangua confirme le potentiel de l'île dans le domaine agroalimentaire.

L'agro-industrie offre aux habitants de Mayotte une bouffée d'optimisme qui perdurera, pour autant que l'accès aux fonds européens structurels d'investissement soit facilité pour les exploitants agricoles qui entreprennent et innovent. La construction des cantines scolaires et des cuisines centrales est un motif supplémentaire pour ne pas céder au pessimisme.

Produire en quantité suffisante et en qualité pour satisfaire les besoins alimentaires de la population mahoraise est désormais possible. L'agriculture moderne, l'industrie à l'échelle du territoire et le tourisme rural renforcent l'économie collective et conduisent les agriculteurs à augmenter leurs revenus. Mais le département de Mayotte a encore une grande marge de progression. Ses retards structurels sont criants.

La mise à niveau du secteur ne sera effective que lorsque les agriculteurs y trouveront des revenus stables, les ouvriers agricoles des salaires mensuels réguliers, les personnes âgées partant en retraite couvertes par la sécurité sociale et une assurance maladie permettant d'améliorer leur niveau de vie.

Il ressort de ce rapport deux convictions fortes : l'autosuffisance alimentaire est possible à Mayotte et les agriculteurs ne sont pas suffisamment aidés politiquement et encadrés administrativement pour exploiter tous les atouts de leurs activités indispensables.

Préconisations

Préconisation 1 : assurer la maîtrise foncière et l'aménagement des terres agricoles en cohérence avec les objectifs de développement de l'activité

- Approfondir les capacités d'observation du foncier agricole par un recensement des terres agricoles du département et l'identification de leur disponibilité effective pour accueillir des projets d'installation collectifs ou individuels.
- Sanctuariser une partie des terrains domaniaux rétrocédés par le SMIAM aux collectivités territoriales pour l'installation des jeunes agriculteurs.
- Etablir un nouveau programme d'aménagement et d'entretien de la voirie rurale.
- Intégrer la disponibilité de l'eau dans la stratégie de maîtrise du foncier agricole.
- Inciter et accompagner les projets d'organisation collective pour l'accès à l'eau agricole.
- Accompagner fortement l'installation des agriculteurs dans leur exploitation sur le plan financier, administratif et technique.
- Mettre en place un centre de gestion agréé à Mayotte.

Préconisation 2 : mettre en œuvre et rendre accessibles les dispositifs financiers utiles au développement et à la valorisation des filières agricoles

- Mobiliser les compétences et les services en charge de la gestion des dispositifs de financement européens pour que les programmes élaborés se traduisent concrètement par des projets de développement financés et réalisés.
- Orienter les financements européens vers des projets collectifs au service de la structuration des filières.
- Assouplir les conditions d'accès aux fonds européens pour les exploitants ne remplissant pas les conditions exigées.
- Faciliter l'accès des porteurs de projets aux outils de financements par des dispositifs de préfinancement (collectivités et institutions bancaires).

Préconisation 3 : développer une approche dynamique et concertée du développement du secteur agricole

- Engager une politique volontariste d'évolution de l'agriculture mahoraise vers une agriculture durable, nourricière, autonome et créatrice d'emplois.
- Clarifier les missions et coordonner les interventions des différents acteurs afin de permettre aux professionnels en exercice de bénéficier des appuis opérationnels nécessaires à leur développement.

Préconisation 4 : renforcer la politique territoriale en matière d'agriculture et d'agro-industrie

- Inscrire l'agriculture mahoraise sur les principes de l'agriculture durable.
- Valoriser les déchets organiques issus de l'agriculture.

- Faire de l'agriculture durable un levier d'inclusion sociale.
- Labelliser les cultures de rente et les produits agricoles à forte valeur ajoutée.
- Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs sur la base de nouveaux modèles agricoles plus orientés vers l'agro écologie.

Préconisation 5 : Assurer la préservation des terres agricoles et poursuivre les efforts d'actions agro-environnementales

- Préserver les surfaces agricoles et lutter contre l'urbanisation massive induite par une forte densité de population.
- Mener un travail de fond avec les collectivités locales pour faire converger les différents instruments de planification territoriale existants (PLU, SAR...) pour une meilleure lisibilité des politiques publiques agricoles pérennes.
- Engager une politique de préservation du trait de côte et de reboisement de la forêt.
- Promouvoir l'agriculture urbaine dans les espaces collectifs et les toitures.

Préconisation 6 : soutenir la diversification des circuits de distribution et des modes de commercialisation dans une démarche de valorisation des produits

- Soutenir et encourager les contrats qui engagent le producteur et les GMS sur une quantité prévisionnelle, un niveau de qualité et surtout un prix raisonnable, qui permet à l'agriculteur d'écouler sa production.
- Diversifier la plateforme d'offre des productions et privilégier les circuits de commercialisation courts qui apportent des garanties sur la traçabilité.
- Organiser l'offre de production locale pour répondre aux besoins de la restauration collective (écoles, collèges et lycées, prison et hôpital...).
- Mise en place volontariste de la politique de « préférence locale » et l'allotissement des marchés pour assurer un accès équitable à l'ensemble des exploitants.
- Elaborer un label « pays » pour valoriser les productions locales.

Préconisation 7 : impulser une politique d'éducation alimentaire

- Lutter contre les prévalences accrues des maladies chroniques en partie liées à l'alimentation (diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires...) et prioriser l'urgence d'une politique d'éducation alimentaire.
- Sensibiliser les communes à l'élaboration des projets alimentaires territoriaux.

Préconisation 8 : soutenir les projets créateurs de valeur ajoutée aux produits issus des filières primaires et favorable à la sécurité et à l'autonomie alimentaire du territoire

- Soutenir les projets industriels pour réduire la dépendance alimentaire à l'égard des produits importés d'Europe et du Brésil.
- Soutenir les projets de transformation des produits agricoles et des produits de la mer (viande, poisson, lait, fruits et légumes) pour réduire la dépendance alimentaire et augmenter la valeur ajoutée créée par la filière.

Préconisation 9 : doter les organismes de formation initiale et continue des moyens de déployer une politique de formation aux métiers et aux procédures du développement de projets agricoles adaptée aux besoins du territoire

- Former les agriculteurs en vue de maîtriser la procédure d'étude et de réalisation d'un projet de développement agricole et les montages financiers.
- Donner les moyens au LPA de Coconi d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions et de remplir correctement sa mission de formation qualifiante.
- Adapter les pratiques de la formation professionnelle continue aux nouvelles technologies et au recours aux formations en ligne.
- Systématiser et multiplier les dispositifs d'apprentissage à la ferme.
- Encourager la création de pépinières d'entreprises agricoles.
- Evaluer l'efficacité de l'appareil de formation agricole sur le territoire par rapport aux besoins en main d'œuvre qualifiée.

Préconisation 10 : assurer la formalisation des entreprises agricoles comme levier de structuration et de développement durable des filières agricoles primaires et secondaires

- Favoriser les groupements agricoles pour la gestion des marchés communaux.
- Démanteler les marchés informels et lutter contre la vente à la sauvette.

Préconisation 11 : développer l'appui en ingénierie aux acteurs des filières primaires et se doter localement de capacités de recherche et développement

- Doter la CAPAM d'une équipe de conseillers spécialisés en cultures biologiques.
- Implanter une antenne de l'IFREMER pour dynamiser la recherche scientifique sur la biologie marine.

Préconisation 12: garantir la pérennité des métiers agricoles en menant une politique de valorisation et de facilitation d'accès à ces métiers

- Valoriser les métiers agricoles par une représentation concrète des métiers de l'agriculture à même de susciter des vocations et de redynamiser l'ensemble de la filière par la création des services intermédiaires.
- Mettre en place une rémunération pour les stagiaires de la formation initiale.

- Mettre en œuvre un plan de communication intensif sur les débouchés professionnels des filières agricoles et soutenir activement la promotion des produits locaux via des manifestations type salon de l'agriculture.
- Favoriser le renouvellement générationnel des actifs agricoles en simplifiant les procédures de reprise d'activité.
- Proposer des mesures incitatives pour le départ à la retraite des chefs d'exploitation âgés de 60 ans et plus (compléments de revenus pour atteindre le minimum retraite).
- Revoir les conditions d'accès à certaines aides (délivrance SIRET, aides PAC) et aux prestations sociales au regard des spécificités locales, notamment pour la MSA, conditionnée par la taille des exploitations.

Préconisation 13 : renforcer la coopération régionale agricole sur la zone océan Indien afin de lutter contre la vie chère et s'assurer d'une politique alimentaire durable et sûre

- Créer une interprofession agricole entre les producteurs locaux et les importateurs dans l'objectif de combler les écarts entre l'offre et la demande de production locale.
- Encadrer la recherche scientifique pour garantir la sécurité alimentaire, la traçabilité des produits importés et le respect des normes européennes.
- Identifier quelques projets majeurs de coopération à réaliser en priorité, dans un temps déterminé afin de pouvoir procéder à une évaluation objective de l'état de la production locale et des besoins de consommation.
- Privilégier l'échange en matière de formation agricole avec les pays de la zone dans une perspective d'échange de bonnes pratiques.
- Dans le cadre des actions de coopération, faire bénéficier les producteurs des pays voisins d'un accompagnement à la mise aux normes de leurs structures et ainsi entretenir un marché régulier de produits bien identifiés exportés vers Mayotte.
- Développer une stratégie par filière des productions locales à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur les expertises techniques régionales bien avancées à l'image de La Réunion, Madagascar, Maurice et les pays de l'Afrique de l'Est, afin d'accompagner nos producteurs locaux (filiale bovine, avicole, apicole, fruits et légumes) en cours de structuration.
- Expertiser les potentialités d'exportation de Mayotte.